

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 6 AVRIL 2018

Le six avril deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de BROUQUEYRAN, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente à la mairie sous la présidence de Monsieur SAUMON Jean-Louis.

**PRESENTS : SAUMON Jean-Louis, DARTIGOLLES Christian, SAPHORE Christine, LAULAN Christine, ORLIK Sylvain, DAURIAN Michel, GOURGUES Gregory, DILLAR Yves.**

**Absents excusés : BOUQUET Jocelyne, DE LAMBERT Laurence, BUSSY Nicolas**

**Secrétaire de séance : SAPHORE Christine**

### D 08-2018 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 36 693 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

*Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :*

**Article 1<sup>er</sup> :** *décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :*

- *Taxe d'habitation = 10,31 %*
- *Foncier bâti = 11,24 %*
- *Foncier non bâti = 35,82 %*

*Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.*

*Pour 2018, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,012 %.*

**Article 2 :** *charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.*

### D 09-2018 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le projet de budget primitif 2018 présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comprenant les reports 2017

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	188 000 €	188 000 €
<b>Section d'investissement</b>	46 000 €	46 000 €
<b>TOTAL</b>	234 000 €	234 000 €

### QUESTIONS DIVERSES

- Investissements 2018 :
  - Réfection abris-bus du Bourg
  - Peinture salle communale extérieur (bandeaux et auvent) + sous-bassement intérieur
  - Acquisition d'un visiophone et écran, et d'un ordinateur portable
  - Acquisition 2 bancs à poser aux abords du parking
  - Aménagement terrain de l'église : acquisition d'un banc
  - Achat séchoir face à la mairie : voté à l'unanimité
  - Achat défibrillateur qui sera placé à la salle des fêtes